

**RÈGLEMENT 2011-21**

**TAUX TAXATION 2012**

**ADOPTÉ LE 12 DECEMBRE 2011**



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Évariste-de-Forsyth, situé au 495, rue Principale, ce lundi 5e jour du mois de décembre 2011 à 20h00.

Sont présents(es) à cette séance :

Siège #1 Mme Martine Giguère    Siège #4 Mme Paulette Lessard  
Siège #2 M. Germain Paquet    Siège#5 M. Maurice Lachance  
Siège #3 M. Gilles Daraïche    Siège #6 Mme Yvette Poulin

---

Absents (es)

---

Formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Gaétan Bégin

Nathalie Poulin directrice-générale et secrétaire-trésorière est présente à cette séance.

05-12-2011-2327

### **5.17 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2011-21 ADOPTION PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET TAUX DE TAXATION 2012**

La conseillère Martine Giguère donne avis de motion de l'adoption du règlement 2011-21, fixant pour l'exercice 2012 les taux de taxation fonciers, de services, d'intérêts, le nombre et les dates de paiement et autres à la séance extraordinaire du lundi 12 décembre 2011 à 20h00.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Évariste-de-Forsyth, situé au 495, rue Principale, ce lundi douzième (12<sup>e</sup>) jour du mois décembre 2011 à 20h00.

Sont présents(es) à cette session :

Siège #1 Mme Martine Giguère    Siège #4 Mme Paulette Lessard  
Siège #2 Germain Paquet    siège #5 Maurice Lachance  
Siège #3 Mme Gilles Daraïche    siège #6 Mme Yvette Poulin

---

Absents(es) :

---

Formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Gaétan Bégin

Nathalie Poulin directrice-générale et secrétaire-trésorière est présente à cette session.

#### 1. 1. **GÉNÉRALE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et fait l'ouverture de la session. Il est 20h05

### **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Chacun des membres du conseil renonce à l'avis de convocation obligatoire, pour une séance extraordinaire et ils ont signés l'avis ci-joint;

M. Gaétan Bégin, maire

Siège #1 Mme Martine Giguère    Siège #4 Mme Paulette Lessard  
Siège#2 M. Germain Paquet    Siège #5 M. Maurice Lachance  
Siège #3 M. Gilles Daraïche    Siège #6 Mme Yvette Poulin

12-12-2011--2394

### **2. RÉSOLUTION 12-12-2011-2394 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU** qu'un ordre du jour a été déposé;

Pour ces motifs;

Il est proposé par Martine Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Générale

1. Mot de bienvenue du Maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Renonciation à l'avis de convocation
4. Prévisions budgétaires/plan triennal d'immobilisations
5. Adoption du règlement 2011-21 fixant pour l'exercice financier 2012, les taux taxation fonciers, de services, d'intérêts, le nombre de versement et les dates de paiement et autres..
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

### **3. RÉSOLUTION #12-12-2011-2395 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est proposé par Yvette Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renoncer à l'avis de convocation en conformité avec les articles du code municipal.

### **4. RÉSOLUTION #12-12-2011-2396 PRÉVISIONS**

#### **BUDGÉTAIRES/PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

Il est proposé par Yvette Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les prévisions budgétaires et le plan triennal d'immobilisation 2011 tel que déposé.

#### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

Taxes	761 578 \$
Paiement tenant lieu de taxes	7 350 \$
Services rendus	7 225 \$
Impositions de droits	4 000 \$
Intérêts	2 000 \$
Autres revenus	4 500 \$
Transferts	182 420 \$

**Pour un total des revenus. 969 073 \$**

#### **Dépenses;**

Administration :	153 750 \$
Sécurité publique :	121 615 \$
Transport routier :	281 030 \$
Hygiène du milieu :	91 270 \$
Aménagement & urbanisme	40 830 \$
Loisirs & culture;	140 909 \$
Frais financement;	31 233 \$

**Sous total :** 860 637 \$

Conciliation à des fins fiscales : 83 436 \$  
(remb en capital + réserves)

Sous-total: 944 073 \$

Conciliation à des fins fiscales :  
(Immobilisations)

**Incendie**

Rénovation caserne 20 000\$  
Bureau CARHB 5 000 \$

**Travaux taxes accises** 282 310\$  
**(Subvention taxes accises)** -282 310\$

**Total des dépenses** **969 073\$**

**PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

PLAN TRIENNAL d'IMMOBILISATIONS				
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉVARISTE				
		2012	2013	2014
			PROJECTION	PROJECTION
ADMINISTRATION	LOGICIEL		-5000.00 \$	-\$
INCENDIE	AMÉN CASERNE	20 000.00 \$		-\$
	ÉQUIPEMENT			
	VÉHICULES		50 000.00 \$	\$
VOIRIE				
Pick-up			10 000.00 \$	
Enl.neige				
HYGIÈNE DU MILIEU		-\$	-\$	-\$ 50 000.00\$
LOISIRS CULTURE	AMÉNAGEMENT	\$		10 000.00 \$
DÉV TOURISTIQUE	REF PACTE RURALITÉ			
RÉNOVATION bureau DÛ CARHB		5 000.00 \$		
Travaux tx accises		282 310 \$	115 357 \$	
Internet hte vitesse				
		307 310 \$	180 357 \$	60 000.00 \$

**4. RÉSOLUTION # 12-12-2011-2397 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-21 FIXANT POUR L'EXERCICE FINANCIER LES TAUX DE TAXATION FONCIERS, DE SERVICES, D'INTÉRÊTS LE NOMBRE ET LES DATES DE PAIEMENT ET AUTRES**

**RÈGLEMENT #2011-21 TAUX DE TAXATION 2012**

**ATTENDU** que la conseillère Martine Giguère a donné l'avis de motion concernant le règlement 2011-21 taux de taxation 2012 à l'assemblée du 5 décembre 2011 avec une dispense de lecture;

**ATTENDU** qu'un avis public mentionnant l'adoption des prévisions budgétaires et du taux de taxation pour l'année 2012 a été affiché à la porte du bureau municipal, à la porte de l'église et du bureau de poste

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires pour l'année 2012 sont adoptées comme suit :

Taxes	761 578 \$
Paiement tenant lieu de taxes	7 350 \$
Services rendus	7 225 \$
Impositions de droits	4 000 \$
Intérêts	2 000 \$
Autres revenus	4 500 \$
Transferts	182 420 \$

**Pour un total des revenus. 969 073 \$**

**Dépenses;**

Administration :	153 750\$
Sécurité publique :	121 615\$
Transport routier :	281 030 \$
Hygiène du milieu :	91 270 \$
Aménagement & urbanisme	40 830 \$
Loisirs & culture;	140 909 \$
Frais financement;	31 233 \$

**Sous total :** 860 637 \$

Conciliation à des fins fiscales : 83 436 \$  
(remb en capital + réserves)

Sous-total: 944 073 \$

Conciliation à des fins fiscales :  
(Immobilisations)

**Incendie**

Rénovation caserne	20 000 \$
Bureau du CARHB	5 000 \$

**Travaux taxes accises** 282 310 \$  
**(Subvention taxes accises)** -282-310 \$

**Total des dépenses** 969 073 \$

---

**ATTENDU** que le plan triennal d'immobilisation a été adopté comme suit :

PLAN TRIENNAL d'IMMOBILISATIONS				
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉVARISTE				
		2012	2013	2014
			PROJECTION	PROJECTION
ADMINISTRATION	LOGICIEL		-5000.00 \$	\$
INCENDIE	AMÉN CASERNE	20 000.00 \$		-\$
	ÉQUIPEMENT			
	VÉHICULES		50 000.00 \$	\$
VOIRIE				\$
Pick-up			10 000.00 \$	
Enl.neige				
HYGIÈNE DU MILIEU		-\$	-\$	50 000.00\$
LOISIRS CULTURE	AMÉNAGEMENT	\$		10 000.00 \$
DÉV TOURISTIQUE	REF PACTE RURALITÉ			
RÉNOVATION bureau DU CARHB		5 000 \$		
Travaux tx accises		282 310 \$	115 357 \$	
461 419 \$				
Internet Haute vitesse				
		307 310 \$	180 357 \$	60 000.00 \$



**ATTENDU** que pour pourvoir aux dépenses générales, d'investissements et d'immobilisations de 969 073\$ pour l'année 2012 la municipalité prévoit avoir des revenus d'autres sources d'un montant de 207 495\$ et prévoit taxer pour avoir un revenu de 761 578\$;

Pour ces motifs;

Il est proposé par Maurice Lachance et résolu unanimement que le présent règlement portant le numéro 2011-21 soit adopté et ordonne et statue ce qui suit :

1. **LE PRÉAMBULE CI-DESSUS FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT RÈGLEMENT;**

2. **TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

Une taxe foncière générale de 1.05075\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité pour pallier aux dépenses générales. Assujettis aux EAE

3. **SERVICE POLICIER SURETÉ DU QUÉBEC**

Une taxe foncière générale de 0.11116\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour pallier aux dépenses de la sûreté du Québec. Assujettis aux EAE

4. **TAXE SPECIALE GÉNÉRALE DETTE ACHAT BÂTISSE DU CENTRE AQUATIQUE ET RÉCRÉATIF DE LA HAUTE-BEAUCE ET TRAVAUX RÉNOVATION**

Une taxe foncière spéciale générale de 0.05372\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité

Pour pallier au remboursement de la dette règlement #5-2004(0.02071\$ 0.# 2009-13(0.03301\$). Assujettis aux EAE.

5. **TAXE SPÉCIALE GÉNÉRALE DETTE INFRASTRUCTURES ROUTIERS**

Une taxe foncière spéciale générale de 0.04993\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette règlement # 4-2000 et 10-2001. Assujettis aux EAE.

6. **TAXE SPÉCIALE GÉNÉRALE DETTE ACHAT BÂTIMENT POUR CASERNE INCENDIE**

Une taxe foncière spéciale générale de 0.02723\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette règlement #2008-5. Assujettis aux EAE.

6.1 **TAXE SÉCIALE GÉNÉRALE DETTE LOCATION PAR CREDIT-BAIL POUR CAMION À NEIGE INTER 6X4 ANNÉE 2010 AVEC BENNE U-COMBO ET ÉQUIPEMENT À NEIGE COMPLET**

Une taxe foncière spéciale générale de 0.06721\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette crédit-bail .Assujettis aux EAE.

## **7. REVENU FONCIER**

Sont exigés et seront prélevés les tarifications suivantes pour certains services municipaux et assujettis aux taux générales (montant fixes)

### A) tarif service matières résiduelles et récupération

Résidences :	196 \$
Chalet :	90 \$
Commerces;	455 \$
Fermes agricoles	356 \$
Commerces légers	90 \$

### B) Vidange de fosse septique

187\$ par vidange régulière

55.00\$ supplémentaire lors d'urgence, congés fériés, ou fermeture du centre de traitement. Entre le 15 octobre et le 15 mai.

Le coût est établi selon les données du centre de traitement.

## **8. FRAIS ENTRETIENS SUR LES SYSTÈME UV**

Selon le règlement 2009-9 relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth Les taux du fournisseur s'applique en entier et sont majorés de 2% de frais d'administration.

## **9. ROULOTTE**

Selon règlement #2010-15 et l'article de loi # 231 de la loi sur la fiscalité municipale 10\$ par mois occupation plus les services

## **10. MODALITÉ DE PAIEMENT**

Un compte de taxe dont le montant est inférieur à 300.00\$ doit être payé en un seul versement soit pour le 1<sup>er</sup> mars.

Un compte de taxes municipales dont le montant est égal ou supérieur à 300.00\$ peut-être payé en 4 versements.

Pour fin du présent règlement, les modalités de paiement sont établies conformément aux dispositions de la loi sur la fiscalité municipale aux dates suivantes;

Le premier versement doit être effectué pour le 1<sup>er</sup> mars 2012

Le deuxième versement doit être effectué pour le 1<sup>er</sup> mai 2012.

Le troisième versement doit être effectué pour le 1<sup>er</sup> juillet 2012

Le quatrième versement doit être effectué pour le 1<sup>er</sup> septembre 2012

### **10.1 SUPPLÉMENT DE TAXES**

Les modalités décrites à l'article #10 s'appliquent aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles suite à une modification du rôle d'évaluation, excepté que l'échéance du premier versement sera de 30 jours après l'envoi du compte, les autres versements s'il y a lieu dans un intervalle de 60 jours entre chaque versement dû.

### 10.2

## **11. INTÉRÊTS SUR TAXES**

Les intérêts sur taxes dues pour l'année 2012, ainsi que toutes sommes dues sur tout autres comptes, porteront intérêt de 12% calculés au jour. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans les délais prévus à l'article 9 du présent règlement seul le montant du versement échu est exigible et portera intérêt. Assujettis au EAE.

## **12. AUTORISATION RÔLE DE PERCEPTION**

La directrice-générale/secrétaire-trésorière est par les présentes autorisée à préparer le rôle de perception et expédier les comptes de taxes pour l'année 2012.

## **13. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à loi

Adopté à l'unanimité le 12 décembre 2011

EAE= Exploitations Agricole enregistrée

---

Gaétan Bégin, maire

Nathalie Poulin dir-gén/sec-très

Avis de motion 5 décembre 2011

Adopté le 12 décembre 2011

Affiché le 21<sup>e</sup> jour de décembre 2011

REGLEMENT 2011-21

Annexe A résumé des taux :

Foncière	1.05075/100 \$
Sûreté du Québec	0.11116/100 \$
Dette Bâtisse Centre aquatique et récréatif	0.05372/100 \$
Dette infrastructures routier	0.04993/100 \$
Dette bâtisse caserne incendie	0.02723/100 \$
Crédit-Bail Camion à neige inter 2010 avec Benne U-Combo équi. à neige complet	0.06721/100\$ 1. 3600/100\$

Ordures;

Résidences	196.00 \$
Chalet	90.00 \$
Commerces	455.00 \$
Ferme Agricoles	356.00 \$
Commerces légers	90.00 \$
Vidanges de fosses septiques	187.00 \$
Tarif supplémentaire lors d'urgence, fériés ou Fermeture du centre de traitement	55.00 \$
Roulotte occupation	10.00 \$/mois + Service
Taux d'intérêt	12%

Échéance :

Si plus haut que 300.00\$

1 <sup>er</sup> versement	1 <sup>er</sup> mars 2012
2 <sup>e</sup> versement	1 <sup>er</sup> mai 2012.
3 <sup>e</sup> versement	1 <sup>er</sup> juillet 2012
4 <sup>e</sup> versement	1 <sup>er</sup> septembre 2012

*Municipalité de Saint-Évariste-de Forsyth*

---

*Le 21<sup>e</sup> jour de décembre 2011,*

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

*Je soussigné Nathalie Poulin directrice-générale/secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'entrée du bureau municipal et à l'entrée de la porte de l'église et au bureau de poste ce 21<sup>e</sup> jour de décembre 2011.*

*En foi de quoi je donne ce certificat de publication ce 21<sup>e</sup> jour de décembre 2011 à Saint-Évariste-de-Forsyth*

*Nathalie Poulin  
Dir-gén/sec-très.*

---

*495, rue Principale  
Saint-Évariste-de-Forsyth  
G0M 1S0  
Tél:418-459-6488  
Fax;418-459-6268*

[munstevar@tlb.sympatico.ca](mailto:munstevar@tlb.sympatico.ca)

*Province de Québec  
MRC Beauce-Sartigan  
Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth*

---

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT #2011-21**

**Prévisions budgétaires 2011 et taux de taxation**

**Aux contribuables de la susdite municipalité :**

**Est par la présente donnée par la soussignée Directrice-générale et Secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :**

**QUE :**

**À la séance extraordinaire qui s'est tenue le lundi 12 décembre 2011 à 20h00 à la salle municipale sise au 495, rue Principale;**

**A ÉTÉ ADOPTÉ :**

**LE RÈGLEMENT #2011-21 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012**

**ET TAUX TAXATION**

**Le règlement ainsi que ses annexes peut être consulté au bureau municipal sur les heures d'ouvertures habituelles.**

**Donné à Saint-Évariste-de-Forsyth, 21<sup>e</sup> jour de DÉCEMBRE 2011.**

**Nathalie Poulin**  
**Directrice-générale et secrétaire-trésorière**

---

*495, rue Principale  
C.P 39  
Saint-Évariste-de-Forsyth  
G0M 1S0  
Tél:418-459-6488  
Fax;418-459-6268  
munstevar@tlb.sympatico.ca*

**5. PÉRIODE DE QUESTION**

Le seul contribuable présent pose des questions sur l'hygiène du milieu et l'urbanisme

**6. RÉSOLUTION # 12-12-2011-2398 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Martine Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée il est 21h05.

Le maire atteste avoir signé une à une chacune des résolutions ci-dessus.

Gaétan Bégin, maire

Nathalie Poulin, dir-gén